

Assemblée générale ordinaire du 4 août 2019

Procès-Verbal

1. Ouverture et salutations

Le président Patrick Robyr constate que l'assemblée a été convoquée dans les formes et délais conformes aux statuts de l'Association, et salue la présence des nombreux amis de l'Arnouva ayant répondu à l'invitation à l'AG 2018.

2. Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification de l'ordre du jour n'a été soumise au comité avant l'assemblée. Aucune modification n'est demandée par les membres présents.

3. Contrôle des présences

25 membres sont présents pour cette première assemblée générale.

4. Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs sont désignés par le président.

5. Adoption du PV de l'AG du 5 août 2018.

Le PV est approuvé par acclamation.

6. Rapport du président

L'année écoulée a été pauvre en activités pour l'association, puisque nous avons dû annuler le traditionnel vin chaud du lundi de Pâques en raison de la fermeture annoncée de la télécabine de l'Arnouva.

Ces douze mois n'ont toutefois pas été de tout repos. En effet, en octobre 2018, M. Stéphane Bonvin a mis à l'enquête la transformation de la grange anciennement de Conrad. Ce projet a suscité beaucoup de craintes auprès de nos membres et plusieurs oppositions ont été déposées contre cette transformation. Selon mes renseignements, tant la commune de Crans-Montana que le Service du Développement Territorial du canton du Valais ont émis des préavis négatifs à ces travaux. Il y a donc de grandes chances que ce projet ne puisse être réalisé. A titre personnel, je trouve dommage que cet objet ne puisse probablement jamais être valorisé comme logement de vacances, mais même si elle est dure, la loi est la loi.

Une autre publication du bulletin officiel est venue troubler la quiétude des mayens. Il s'agit de l'autorisation d'exploiter du restaurant de l'Arnouva. A ce propos, je dois m'excuser de n'avoir pas relayé l'information assez vite pour permettre à ceux qui l'auraient voulu de s'opposer aux heures d'ouverture prévues. A l'avenir, je vous conseille de faire parvenir ce type d'informations directement à l'ensemble des membres, puisque vous avez toutes les adresses e-mail.

En bref, cette année a montré à la fois l'utilité et les limites de notre association pour le relai des informations concernant l'Arnouva.

7. Lecture des comptes

Les recettes pour 2018 se montent à 662.90 CHF et les dépenses à 31.30 CHF. Le bénéfice de l'année se monte donc à 631.60 CHF.

Avec un capital fin 2017 de 3'181.55 CHF, la fortune totale de l'Association se montait à 3'813.15 CHF au 31 décembre 2018.

8. Rapport des vérificateurs des comptes

Yves-Roger Rey procède à la lecture du rapport des vérificateurs des comptes.

9. Décharges aux membres du comité et aux vérificateurs des comptes

L'unanimité de l'assemblée accepte les comptes 2018 et donne décharge aux membres du comité et aux vérificateurs des comptes.

10. Admissions - Démissions - exclusions - décès

Nouveaux membres ordinaires : Mmes Christina et Anne-Rose Besse.

Nouveau membre ami : M. Stéphane Bonvin

Cette année a été marquée par le décès d'un membre fidèle de notre association, Michel Barras. Nous adressons toute notre sympathie à sa famille et garderons de Michel le souvenir de sa joie de vivre et son courage face aux adversités qui ont marqué son parcours de vie. Merci d'observer un instant de silence en sa mémoire.

Démission : Linda Emery, compagne de Michel.

11. Elections

Le comité est élu pour deux ans selon les statuts. Cette année est une année d'élection.

Le comité dans son ensemble est réélu par acclamation.

Patrick Robyr exprime son désir de quitter la présidence aux prochaines élections.

12. Divers

- Activités 2019-2020 :
 - vin chaud : dimanche avant mardi-gras, 23 février. Organisation : Noëlle Duc et/ou Philippe Bestenheider
 - AG : dimanche 9 août 2020
- Richard informe l'assemblée que CMA a contacté P. Bestenheider pour poser une Yourte sur la colline au pied de son mayen. Philippe a refusé.
- Patrice relaye question de Sandra Bagnoud concernant le trafic à l'Arnouva. Aimée avait trouvé un arrangement pour se faire livrer des sacs de sel avec la commune. L'AMA devra prendre contact avec les communes de Lens et Crans-Montana à ce sujet (copie à la police), et demandera de faire poser une barrière pour réguler le trafic.
- Contact annuel avec alpage et buvette ? Invitation systématique au vin chaud et à l'AG.
- Groupe Whatsapp : Stéphane inscrit tout le monde.
- Altercations cyclistes – piétons régulières. Contacter Jacky Duc, et faire courrier ACCM comme prévu l'année passée.
- Descentes VTT : les chemins sont homologués selon les procédures officielles, pas grand-chose à faire. Concept pas modifiable.

Arnouva, le 24 juillet 2020

Auteur du PV : Patrick Robyr